

CONSEIL GENERAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du 30 Mai 2008

Commission n° 1 – Aménagement Durable du Territoire et Environnement

DIRECTION DE L'EAU ET DE L'ENVIRONNEMENT

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL N° 1/04

OBJET : Présentation des bilans 2007 de l'Observatoire de l'eau et du Plan Départemental de l'Eau.

RÉSUMÉ : Dans une première partie, ce rapport présente pour la deuxième année l'analyse de l'Observatoire de l'eau sur le prix de l'eau, le suivi des systèmes d'assainissement collectif et les performances des réseaux d'eau potable, sur la base des données 2006. Dans une seconde partie, il présente le premier rapport du Plan Départemental de l'Eau sur les thèmes de l'eau potable, des cours d'eau et nappes souterraines, de l'assainissement, de la prévention et des moyens mis en œuvre par les partenaires du plan, sur la base des données 2007.

1 - Observatoire de l'eau

1 - RAPPEL DES OBJECTIFS DE L'OBSERVATOIRE DE L'EAU

L'observatoire de l'eau a pour objectifs de développer l'information sur l'eau en Seine-et-Marne en :

- centralisant les informations sur la Seine-et-Marne disponibles et utiles aux différents partenaires de l'eau signataires du Plan (qualité, quantité, rivières, nappes phréatiques, réglementation, sécheresse, inondation, ...),
- complétant les informations manquantes par la réalisation d'investigations sur notre territoire (prix de l'eau, performance des réseaux d'eau potable, suivi des systèmes d'assainissement collectif, prévention des pollutions, ...),
- développant le suivi du Plan Départemental de l'Eau (mise en place et suivi d'indicateurs pertinents),
- synthétisant, vulgarisant et transmettant les connaissances sur l'eau au grand public.

J'ajoute que ces données ont vocation notamment à alimenter le site internet de l'eau du Conseil général en cours d'élaboration et dont les objectifs visés sont l'information sur l'eau et l'incitation à des comportements « éco-citoyens ».

2 - PRÉSENTATION DES ÉLÉMENTS D'ANALYSE 2007

Trois études ont été menées en 2007 pour compléter l'état des informations existantes dans le domaine de l'eau, sur la base des données collectées en 2006. Il s'agit de l'analyse du prix de l'eau, du bilan du suivi des systèmes d'assainissement collectif et de l'analyse des performances des réseaux d'eau potable. Ces études seront reconduites chaque année pour définir et mesurer les évolutions constatées.

1 - L'ANALYSE DU PRIX DE L'EAU EN SEINE-ET-MARNE :

Le bilan réalisé résulte de l'analyse des factures d'eau 2006 de l'ensemble des communes de Seine-et-Marne et constitue la seconde analyse complète du prix de l'eau dans le Département. Les résultats obtenus font l'objet de la première partie du document joint. Je vous en résume brièvement les principaux points :

- Le prix moyen de l'eau payé par un seine et marnais est de 3,65 € TTC/m³ en 2006, sur la base d'une consommation annuelle ramenée à 120 m³ par foyer. L'assainissement collectif représente 58 % de ce montant, soit 2,11 € TTC/m³ dont 0,50 € TTC/m³ de taxe et redevances, et l'eau potable 42 %, soit 1,54 € TTC/m³ dont 0,16 € TTC/m³ de taxe et redevances.

- Ces valeurs moyennes peuvent cacher d'importants écarts. En effet le prix de l'eau potable varie de 0,46 à 3,43 € TTC/m³ (si l'on exclut une commune rurale qui n'a pas facturé l'eau potable en 2006 suite à des problèmes de qualité de la ressource). Le prix de l'assainissement collectif varie de 0,19 à 5,07 € TTC/m³.

Ces disparités s'expliquent et sont inévitables car ce prix résulte de l'influence simultanée de plusieurs critères d'importances respectives très variables suivant les collectivités et notamment celui de la taille des communes. On constate en outre que les communes rurales (population < 2000 habitants) connaissent une plus forte dispersion du prix de l'eau que les communes urbaines.

Le tableau ci-après montre que le prix global de l'eau dans notre département a augmenté de 5,2 % depuis la dernière analyse. Cette augmentation est équivalente entre la part de l'eau potable et celle de l'assainissement collectif. On notera que les valeurs maximales des prix de l'eau potable et de l'assainissement sont également bien supérieures en 2006.

| | Données 2004-2005 | Données 2006 |
|---|----------------------|-----------------|
| Prix de l'eau (en € TTC/m ³) | 3,47 | 3,65 |
| Prix maximum de l'eau potable (en € TTC/m ³) | 3,38 | 3,43 |
| Prix maximum de l'assainissement collectif (en € TTC/m ³) | 4,64 | 5,07 |

En France en 2006, le prix moyen de l'eau est de 2,77 € TTC/m³, réparti comme suit : assainissement collectif 1,35 € TTC/m³ (soit 49 % du prix de l'eau), eau potable 1,42 € TTC/m³ (soit 51 % du prix de l'eau) – données issues du magazine « L'eau, l'industrie, les nuisances N°293 ».

2 - INVENTAIRE ET ANALYSE DU FONCTIONNEMENT DES SYSTEMES D'ASSAINISSEMENT DE SEINE-ET-MARNE

Le rapport sur les systèmes d'assainissement, qui constitue la deuxième partie du document joint, dresse un inventaire et un bilan synthétique du fonctionnement des réseaux d'assainissement et des 337 stations d'épuration des eaux usées (284 communales et 53 privées) suivis par le S.A.T.E.S.E. de Seine-et-Marne.

Cette évaluation utilise une méthode de notation spécifique définie par le S.A.T.E.S.E. et appliquée aux données du fonctionnement de l'année 2006. Je vous résume brièvement les principaux points du rapport :

- Analyse patrimoniale :

41 % des stations d'épuration communales ont plus de 30 ans.

85 % des sites sont exploités en affermage ou en prestation de service.

77 % des ouvrages sont de type boues activées.

- Analyse de performance :

28 % des réseaux d'eaux usées communaux ont un bon fonctionnement.

61 % des stations d'épuration communales ont un bon fonctionnement et permettent d'éliminer 78 % de la pollution générée par les seine et marnais.

18 400 tonnes de boues résiduaires (exprimées en poids de matières sèches) ont été produites, dont 86 % recyclées en agriculture.

Le suivi de ces chiffres depuis 2003 met en évidence les principaux points suivants :

- Le nombre de stations d'épuration communales a augmenté de six unités. A cette information peuvent être ajoutés les agrandissements ou reconstructions de stations existantes (23 dispositifs pour une capacité épuratoire de près de 120 000 équivalents habitants).

- Malgré cela, le pourcentage de stations de plus de 30 ans a légèrement augmenté (de 37 à 41%).

- Pour les petites collectivités (<1000 équivalents habitants), les élus sont de plus en plus favorables au choix de procédés naturels pour le traitement des eaux usées ou des boues.

- Les performances des stations d'épuration sont très sensibles aux conditions pluviométriques. L'évaluation précise des performances ne peut se faire que sur plusieurs années. En 2006, il y avait 2,4% de stations de plus qu'en 2003 ayant un bon ou un très bon fonctionnement.

3 - ANALYSE DES PERFORMANCES DES RÉSEAUX D'EAU POTABLE

La maîtrise des pertes en eau contribue à la protection de l'environnement en réduisant la consommation des ressources naturelles. En retardant l'échéance de nouveaux investissements de production et de distribution, elle permet aussi aux responsables d'équipements collectifs de réaliser des économies de fonctionnement et aux abonnés de réduire leur facture d'eau.

Pour ces raisons, il convient d'encourager la mise en place d'une politique d'optimisation du fonctionnement du réseau de distribution d'eau potable des collectivités. Aussi, lors de la séance du 28 septembre 2007, nous avons conditionné l'attribution des subventions en matière d'eau potable à des objectifs dont celui d'optimisation des réseaux d'eau potable.

Pour suivre l'évolution de ces objectifs, le service de gestion de l'eau s'est engagé en 2007 dans la collecte des informations 2006 relatives aux réseaux d'eau potable pour l'ensemble des communes de Seine-et-Marne. Les résultats obtenus font l'objet de la troisième partie du document joint. Je vous en résume brièvement les principaux points :

- Près de 90 millions de m³ d'eau destinés à la consommation domestique des seigne et marnais ont été pompés dans les nappes phréatiques et cours d'eau de Seine-et-Marne en 2006 et acheminés par 8 950 km de réseau d'eau potable.

- Le rendement moyen des réseaux d'alimentation en eau potable est de 77,1%. Les pertes en eau qui pourraient donc être économisées, sur la base de l'objectif de rendement de 80 % que nous nous sommes fixés, sont de 2 660 000 m³.

- 373 communes, représentant 911 000 habitants, possèdent un réseau d'alimentation en eau ayant de bonnes performances (rendement de réseau supérieur à 80 % et Indice Linéaire de Perte satisfaisant).

Le constat des pertes importantes en eau potable sur les réseaux vient donc conforter notre décision, en séance du 28 septembre 2007, consistant à conditionner l'attribution des subventions en matière d'eau potable à des objectifs d'optimisation des réseaux. Il apparaît ainsi, sur la base des données 2006, que 141 communes ne satisfont pas aux critères de performance établis par les éco-conditions.

II. Plan Départemental de l'Eau

La Seine-et-Marne est un département riche en eau superficielle avec la Marne, la Seine et leurs nombreux affluents et en eau souterraine avec plusieurs nappes phréatiques importantes dont celle du Champigny.

Cependant, la dégradation continue de la qualité des eaux souterraines et la succession d'hivers insuffisamment pluvieux sont à l'origine des difficultés rencontrées par les communes qui ont la responsabilité d'assurer l'alimentation en eau potable : impossibilité pour un grand nombre de communes rurales, de respecter les normes réglementaires de qualité et quantité d'eau disponible insuffisante par endroits.

Face à ce constat, le Conseil général a proposé à ses partenaires intervenant dans le domaine de l'eau, la signature d'un Plan Départemental de l'Eau contenant trois objectifs :

- l'amélioration de l'alimentation en eau,
- la restauration de la qualité de la ressource et des milieux aquatiques,
- l'information du citoyen.

Depuis la signature de ce plan, le 27 septembre 2006, tous les intervenants ont amplifié leur concertation et concentré leurs efforts pour la mise en œuvre des objectifs affichés.

Pour comprendre la situation départementale au début du plan et mesurer annuellement l'évolution résultant des travaux effectués, 5 thèmes majeurs ont été identifiés (l'eau potable, les eaux superficielles et souterraines, l'assainissement, la reconquête de la qualité de l'eau et les moyens mis en œuvre par les partenaires). Ces thèmes ont chacun été caractérisés par de nombreux indicateurs, en collaboration avec l'ensemble des partenaires.

A l'issue de la première année d'exécution du plan, ces différents thèmes et indicateurs ont été renseignés. Ils vous sont détaillés dans les deux annexes jointes au présent rapport. Cette synthèse, fruit d'un travail collectif entre les services des signataires du plan sera réalisée annuellement pour mesurer les effets des efforts accomplis et participer à l'information du citoyen dont l'implication est indispensable à l'atteinte des objectifs affichés.

Je vous en résume brièvement l'analyse des principaux indicateurs par thème :

Eau potable : en fin d'année 2006, 170 communes représentant 185 000 habitants délivraient une eau potable non conforme à la réglementation dont 82 avec restrictions d'usages représentant 71 900 habitants. Les causes de ces non-conformités étaient multiples et croisées : pesticides, nitrates, sélénium, fluor, ... Le Plan Départemental de l'eau a ainsi pris comme engagement prioritaire de faire évoluer cette situation.

Au cours des deux dernières années, certaines actions ont été menées par les collectivités pour régler le problème de non-conformité, soit d'une manière conforme au Schéma Départemental d'Alimentation en Eau Potable pour 14 communes, soit d'une manière indépendante pour 7 communes. Cependant, en parallèle, certaines ressources se sont dégradées. Ainsi le nombre de commune a peu évolué en 2007 : 177 communes représentant 176 000 habitants délivraient toujours une eau non conforme à la réglementation dont 69 avec restrictions d'usages représentant 67 200 habitants.

Cours d'eau et nappes souterraines : pour les masses d'eau superficielles de Seine-et-Marne, on estime que 60% ne pourront pas atteindre l'objectif de bon état fixé pour 2015 par l'Union Européenne. Elles nécessitent donc une dérogation pour un objectif repoussé à 2021 ou 2027 selon les cas. Les paramètres déclassant nos cours d'eau sont principalement les nitrites, le phosphore et les pesticides.

Pour les 7 masses d'eau souterraines identifiées en Seine-et-Marne, on estime que 2 seulement atteindront l'objectif de bon état chimique fixé pour 2015 par l'Union Européenne. Ainsi, la nappe de Champigny, centrale et qui inclut les 2/5 du territoire de Seine-et-Marne, nécessite, malgré tous les efforts concertés depuis plusieurs années, une demande de dérogation pour 2027 concernant l'atteinte du bon état chimique. Les paramètres déclassant sont majoritairement les nitrates et les pesticides. Les partenaires du Plan font de la reconquête de la qualité des milieux une priorité d'action et de financement, en étant conscients que leurs efforts ne seront perceptibles que sur du moyen ou du long terme.

Assainissement : sur les 87 stations d'épuration de Seine-et-Marne concernées par les nouvelles prescriptions de la Directive Eaux Résiduaires Urbaines (D.E.R.U.), 10 restent à mettre en conformité en 2007. Sur les 132 communes relevant intégralement d'un assainissement de type non-collectif et représentant à peine 3,5% de la population, on constate que plus de 80 % des installations ne respectent pas la réglementation en vigueur.

Reconquête de la qualité de l'eau : l'effort des partenaires a porté sur la réduction d'usage des produits phytosanitaires des collectivités, des gestionnaires des routes et des agriculteurs, ainsi que sur la surveillance des industries à fort impact potentiel sur l'eau.

234 collectivités ont été informées en réunion sur le bon usage des produits et 94 ont bénéficié d'un diagnostic de leurs pratiques de désherbage. On constate que le volume de produits utilisé annuellement diminue nettement : 68 % des volumes totaux de produits phytosanitaires utilisés annuellement avant formation ont été supprimés.

En matière de gestion des routes, le Conseil général a réaffirmé son engagement de tendre « vers le zéro phytosanitaire », quand les critères de sécurité de l'usager le permettent. Ainsi en 2007, les routes départementales sur 238 communes du département n'étaient plus entretenues

chimiquement par les services de la Direction Principale des Routes. 7 centres d'exploitation sur 15 ont renoncé définitivement à l'utilisation de produits chimiques pour l'entretien du réseau routier départemental.

En Agriculture le travail a principalement porté sur la réduction des intrants (engrais et pesticides) dans un souci de protection de la ressource en eau. Ainsi, 22 contrats de Mesures Agro Environnementales (MAE) Eau ont été développés pour permettre d'accompagner financièrement les agriculteurs dans une démarche de réduction d'intrants phytosanitaires. 71 contrats de Plan Végétal Environnement (PVE) ont été financés pour accompagner les investissements de mise en place d'aires de remplissage et l'acquisition de matériel de désherbage alternatif au sein des exploitations agricoles.

Moyens mis en œuvre : près de 44 millions d'Euros ont été investis par les partenaires du Plan pour sa mise en œuvre dans les 4 domaines préalablement cités. Les financeurs principaux sont l'Agence de l'Eau (60,4 %), le Conseil général (22,3 %) et le Conseil régional (15,6 %). 73 % des financements ont bénéficié à l'assainissement et 17 % à l'eau potable. Ceci s'explique par les nombreux projets découlant de l'application des Schémas Directeurs d'Assainissement et de l'impact des projets visés par la Directive Eau Résiduaire Urbaine (D.E.R.U.). La part liée à l'eau potable augmentera sensiblement dans les années à venir car de nombreux et grands projets structurants sont en cours de réflexion pour améliorer l'état des non-conformités sur notre territoire.

Je vous remercie de prendre acte de la communication de ce rapport en adoptant le projet de délibération ci-joint.

Le Président du Conseil général,

Vincent ÉBLÉ

Dossier n° 1/04 des rapports soumis à la commission
n° 1 – Aménagement Durable du Territoire et Environnement

Rapporteurs : M. DEY
Commission n° 1 – Aménagement Durable du Territoire et Environnement

Séance du 30 Mai 2008

OBJET : Présentation des bilans 2007 de l'Observatoire de l'eau et du Plan Départemental de l'Eau.

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE,

Vu le rapport du Président du Conseil général,

Vu l'avis de la Commission n° 1 – Aménagement Durable du Territoire et Environnement,

DECIDE

- de prendre acte de la communication du second rapport de l'Observatoire de l'eau sur les données 2006 du prix de l'eau, du suivi des systèmes d'assainissement collectif et de l'analyse des performances des réseaux d'eau potable.

- de prendre acte de la communication du rapport 2007 du Plan Départemental de l'Eau qui présente les conclusions pouvant être dégagées à l'issue d'une première année d'exécution du plan sur les thèmes de l'eau potable, des cours d'eau et nappes souterraines, de l'assainissement, de la prévention et des moyens mis en œuvre par les partenaires du plan.

LE PRÉSIDENT,

V. ÉBLÉ

Annexe n° 1

ANALYSE DE L'OBSERVATOIRE DE L'EAU SUR LES PRIX DE L'EAU, LE SUIVI DES
SYSTÈMES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET LES PERFORMANCES DES RÉSEAUX
D'EAU POTABLE (DOCUMENT DE SYNTHÈSE)

Annexe n° 2

ANALYSE DE L'OBSERVATOIRE DE L'EAU SUR LES PRIX DE L'EAU, LE SUIVI DES
SYSTÈMES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET LES PERFORMANCES DES RÉSEAUX
D'EAU POTABLE (DOCUMENT D'ANNEXES)

Annexe n° 3

(CD ROOM)

BILAN 2007 DU PLAN DEPARTEMENTAL DE L'EAU (DOCUMENT DE SYNTHÈSE)

Annexe n° 4

(CD ROOM)

BILAN 2007 DU PLAN DEPARTEMENTAL DE L'EAU (DOCUMENT D'ANNEXES)

